



- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 8 juillet 2021
- Arrêt du projet le 23 juin 2023
- Dossier soumis à enquête publique du 9 janvier au 9 février 2024
- Révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée XX/XX/XXXX

ECHELLE :

1/2000

PHASE :

Enquête publique

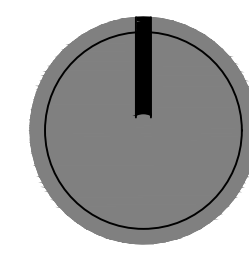
en perspective
urbanisme & aménagement

4bis rue Saint-Barthélemy - 28000 Chartres
courriel : agence@enperspective-urba.com

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du 23 juin 2023

arrétant la révision du
plan local d'urbanisme
de la commune de Bouglainval

Le Maire,



LE GRAND GLAND ET BOIS CORBIERES

- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine - habitat ancien
- Ub** Zone urbaine - habitat récent
- Ue** Zone urbaine - équipements publics
- Uj** Zone urbaine - jardins
- Ux** Zone urbaine - activités
- 1AU** Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- A** Zone agricole
- Anc** Secteur agricole non constructible
- N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Ne** Zone naturelle - équipement
- Np** Zone naturelle - patrimoine
- Ns** Zone naturelle - STECAL
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Vue à conserver encadrée par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé
- Espaces boisés classés
- Bâtiment identifié au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
- Élément paysager identifié au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
- Site d'exploitation agricole
- Périmètre de protection des monuments historiques (SUP AC1)
- Périmètre Délimité des Abords (SUP AC1)
- Plafond des hauteurs - Directive paysagère sur la Cathédrale ND de Chartres

